

# La Loi de la Restauration de la Nature revient avec un soutien public incontesté.

Le lundi 17 juin, la Loi de la Restauration de la Nature est prévue sur l'agenda de la prochaine réunion du Conseil de l'Environnement pour un vote, comme décidé par la présidence belge du Conseil de l'UE. Les ONG de la coalition #RestoreNature pressent les États membres opposants d'approuver enfin cette loi tant attendue. La décision finale sur l'agenda du Conseil de l'Environnement et sur le vote de la Loi de Restauration de la Nature sera prise lors de la réunion des ambassadeurs (Coreper) demain (14/06).

Comme les positions de plusieurs pays restent incertaines, il n'est pas certain que la Loi de la Restauration de la Nature obtiendra la majorité qualifiée nécessaire [1] pour être adoptée le 17 juin. La loi est en suspens depuis mars lorsque la Hongrie a retiré son soutien précédent et la loi a perdu la majorité qualifiée. Ces derniers mois, de nombreuses initiatives ont été mises en place pour mobiliser le soutien en faveur de cette loi en attente, notamment en Autriche, en Pologne et en Belgique.

## Comment en sommes-nous arrivés là ?

La loi visant à restaurer les habitats dégradés en Europe a connu un parcours inhabituel jusqu'à présent. Après [un vote serré](#) au Parlement européen en juillet dernier, un accord a été atteint entre le Conseil, le Parlement et la Commission en novembre dernier, et [approuvé](#) par le Parlement européen en février de cette année.

La dernière étape était d'obtenir l'approbation formelle des États membres de l'UE, attendue en mars, mais [la Hongrie a retiré son soutien](#) à la toute dernière minute. Malgré de multiples appels et pétitions pour l'adopter, la Suède, la Pologne, la Finlande, les Pays-Bas, la Belgique, l'Autriche et l'Italie n'ont pas accordé leur soutien. Cela a laissé la loi dans l'impasse depuis lors.

## Les ministres de l'environnement, les entreprises, les villes et les scientifiques appellent à adopter la loi

La Loi de la Restauration de la Nature a déjà bénéficié d'un soutien massif de la part des [citoyens](#), des [scientifiques](#), des [entreprises](#), des militants et bien d'autres encore. En raison du retard inattendu, de nombreux acteurs ont réaffirmé leur soutien, avec des entreprises envoyant [une lettre](#) à la présidence belge, et des [scientifiques](#), ainsi que [des villes](#) et régions européennes, appelant les États membres à adopter la loi.

Dans un geste unique, 11 ministres de l'environnement ont envoyé [une lettre](#) à leurs homologues les demandant de soutenir la législation lors de la prochaine réunion du Conseil de l'Environnement.

## Les pays opposés sont en désaccord avec l'opinion publique

Les résultats d'un [récent sondage](#) ont révélé que 75 % des citoyens néerlandais, finlandais, hongrois, italiens, polonais et suédois soutiennent la loi, tandis que leurs gouvernements continuent de leur refuser les bénéfices de la restauration de la nature. Le plus grand soutien a été trouvé en Italie avec 85 % des citoyens en faveur, suivi de la Hongrie avec 83 %, et de la Pologne avec 72 %. Seuls 6 % des personnes interrogées étaient en désaccord avec l'adoption de la loi.

Il y a quelques mois, des sondages similaires ont été réalisés en Autriche et en Belgique, deux pays qui se sont abstenus lors des votes précédents sur la Loi de la Restauration de la Nature. En [Autriche](#), 77 % de la population souhaite que la nature soit systématiquement protégée et restaurée. En [Belgique](#), plus de 84 % des personnes pensent que leur gouvernement devrait faire davantage pour restaurer au moins 30 % de la nature en mauvais état sur terre et en mer d'ici 2030.

La coalition #RestoreNature, composée de BirdLife Europe, ClientEarth, EEB et WWF EU, déclare :  
« Les citoyens ont clairement exprimé leur volonté de voir la nature restaurée et prospérer dans leurs pays. Pourtant, plusieurs gouvernements adoptent une vision à court terme, en ignorant ouvertement leurs électeurs et en bloquant la législation la plus importante sur la nature dans l'UE depuis les années 1990, malgré les nombreux compromis proposés pour répondre à leurs préoccupations. Nous exhortons ces États Membres à reconsidérer leur opposition et à se joindre à la majorité des pays de l'UE soutenant l'adoption de la Loi de la Restauration de la Nature. »

« Pendant ce temps, l'Europe est confrontée à des inondations dévastatrices qui touchent le sud de l'Allemagne et certaines parties de l'Autriche. Adopter la loi et investir dans la restauration de la nature représente la solution pour protéger les citoyens et prévenir de futures catastrophes liées aux conditions météorologiques extrêmes. »

**Notes aux rédacteurs :**

Une majorité qualifiée est atteinte lorsque au moins 55 % des États membres (soit 15 sur 27) votent en faveur, et que la proposition est soutenue par des États membres représentant au moins 65 % de la population totale de l'UE. Actuellement, la Loi de la Restauration de la Nature ne remplit pas ce deuxième critère.